

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le , s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Henri HOURIEZ à Béatrice JOBERT, Emilie JULLIEN à Mathieu GAGET, Bernadette CACALY à Alexandre CACALY, Fabienne ALPHONSINE à Christophe LIAUD, Patrice SAUMON à Gaelle VUILLOT, Gregory RONDOT à David CICALA

Absent : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

**DELIB 2022.09.19.6**

**OBJET : Réfection du terrain synthétique de Tharabie**

Monsieur Christian BRAYER, conseiller délégué à la commande publique, informe les membres du Conseil Municipal qu'une procédure adaptée ouverte a été lancée le 17 juin 2022 pour la réfection du terrain synthétique de Tharabie.

L'enveloppe budgétaire allouée à ce projet est de 513 139,20 € TTC.

La date limite de réception des offres était le mardi 7 juillet 2022 à 12h00.

La commission des Marchés à Procédure Adaptée composée de Madame Andrée LIGONNET et de Messieurs Christian BRAYER et Patrice SAUMON s'est réunie le 7 juillet 2022 à 16h00 afin d'ouvrir les plis.

Les entreprises qui ont répondu sont les suivantes : LAQUET (LAPEYROUSSE MORNAY), TERRIDEAL TARVEL (GENAS) et PARCS & SPORTS (CHASSIEU).

1°) Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation sont les suivants :

**Critère 1 : Valeur technique (60 %) décomposée comme suit :**

Moyens humains et matériels mis à disposition par l'entreprise pour réaliser les travaux	10 points
Qualité du système de gazon synthétique noté sur la base des fiches techniques et PV de laboratoire	40 points

Délais	10 points
--------	-----------

**Critère 2 : Prix (40 %)**

Pour ce qui concerne le critère prix, ce dernier sera jugé à partir du montant que propose le candidat dans l'acte d'engagement. La note affectée au critère prix sera calculée à partir de la formule suivante : **Note = 10 x [1 - A/(1 + |A|)]**

Avec  $A = 10 \times (P_o - P_m)/P_m$

Po : prix de l'offre

Pm : prix moyen des offres conformes

2°) La Maîtrise d'œuvre étant assurée par la société REAL SPORT INGENIERIE, Monsieur Olivier BONTEMPS procède selon les critères précités à l'analyse des offres.

La commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie le jeudi 8 septembre 2022 à 18h30 afin d'attribuer le marché.

3°) Au vu des éléments précités, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir comme étant l'offre économiquement la plus avantageuses l'entreprise suivante :

- l'entreprise Parcs et Sports pour un montant de 423 928, 02 € HT ;

Vu le Code de la Commande Publique dans ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°.

Vu la délibération municipale n° 2020.07.20.3 du 20 juillet 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la passation du marché.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au marché.**

**Adoptée à l'unanimité et 1 abstention (M. HOURIEZ)**

St-Quentin-Fallavier, le 19/09/2022

Publication et transmission en sous préfecture le 21 septembre 2022 21/09/2022

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20220919-lmc111348-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER